



## Ordonnance de télécom CRTC 2013-96

Version PDF

Ottawa, le 25 février 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Demandeur/ Autre signataire</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
CoopTel/Société TELUS Communications	Entente concernant la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-C41-201303370	le 12 février 2013

Secrétaire général